

Les responsabilités du parent

- les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants avant qu'ils montent à bord de leur autobus scolaire et après qu'ils sont déposés dans l'après-midi;
- tandis que sur le bus, la direction de l'école est responsable pour la conduite des élèves;
- les privilèges de transport peuvent être révoqués si le comportement de l'élève crée des problèmes ; la longueur de la suspension varie en fonction de la gravité de l'incident. Si les privilèges de transport sont révoqués, il devient la responsabilité du parent pour transporter leur enfant à l'école et pour la durée de la suspension;
- les parents ont toujours l'option de transporter leurs enfants à l'école dans les cas de mauvais temps, de la difficulté mécanique ou autres raisons;
- Si les arrangements de transport pour votre enfant a besoin d'être changé, le conseil exige 72 heures afin de mettre en œuvre des changements.
- Si votre enfant a besoin d'être rencontré à l'arrêt d'autobus et vous n'êtes pas en mesure de recevoir votre enfant s'il vous plaît prendre des démarches pour qu'un autre adulte soit à l'arrêt pour rencontrer votre enfant ou communiquez avec l'école avant la fin des classes et organiser de faire ramasser l'élève à l'école;
- Assurez-vous que votre enfant connaît son arrêt et comprend ce qu'il faut faire dans le cas où ils ne vous voient pas à l'arrêt pour les accueillir;
- Le parent doit éduquer ses enfants sur les consignes de sécurité et de l'horaire du trajet;